



UNION AFRICAINE
BUREAU INTERAFRICAIN
DES RESSOURCES ANIMALES

PROGRAMME PANAFRICAIN POUR LE CONTRÔLE ET L'ÉRADICATION DE LA PESTE DES PETITS RUMINANTS (PPR) : 2017 - 2021

RÉSUMÉ



**PROGRAMME PANAFRICAIN POUR LE
CONTRÔLE ET L'ÉRADICATION DE LA PESTE
DES PETITS RUMINANTS (PPR) : 2017 - 2021**

RÉSUMÉ

.....

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	1
2.	JUSTIFICATION DU CONTRÔLE ET DE L'ÉRADICATION DE LA PESTE DES PETITS RUMINANTS	4
3.	JUSTIFICATION	5
4.	FAISABILITÉ	7
5.	OBJECTIFS, RÉSULTATS ATTENDUS ET ACTIVITÉS DU PROGRAMME	10
6.	APPROCHE	14
7.	SUIVI ET ÉVALUATION	16
8.	RISQUES ET HYPOTHÈSES	18
9.	COMMUNICATION ET ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION	19
10.	BUDGET	19
11.	PARTENARIATS	20

1. INTRODUCTION

La population africaine s'élève à plus d'un milliard de personnes et devrait croître à un rythme de 2,3 % chaque année. On prévoit que la population humaine mondiale passera de 7 milliards en 2015 à 9,6 milliards en 2050 et que 50 % de cette augmentation sera observée en Afrique. Cette croissance démographique s'accompagne d'une demande croissante de produits animaux qui présente des opportunités pour un large éventail d'acteurs des filières de l'élevage en Afrique. En outre, sur la population de 821,3 millions de personnes en Afrique subsaharienne, environ 63 % vivent dans les zones rurales et tirent leurs moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des ménages du bétail, principalement des petits ruminants et de la volaille. Ces populations, principalement dans les pays arides et semi-arides (ASAL), sont confrontées à des défis liés à une extrême pauvreté, à une inégalité élevée entre genres, à la vulnérabilité due à la sécheresse et à des impacts du changement climatique, des conflits, de la pression démographique, du stress environnemental, des institutions fragiles, des infrastructures physiques dérisoires et une faible résilience à la sécheresse et à d'autres crises. Ce tableau est devenu plus fréquent, ce qui a entraîné une forte insécurité alimentaire et une dépendance à l'égard de l'aide humanitaire et un changement accéléré du pastoralisme traditionnel, en particulier des jeunes.

Dans ces zones, les moutons et les chèvres constituent une source importante de moyens de subsistance. Ils sont principalement gérés par des femmes et des jeunes. La population de moutons et de chèvres en Afrique est estimée à 255 millions de moutons et 277 millions de chèvres, soit 24,48 % et 31,6 % de la population mondiale de moutons et de chèvres, respectivement. Plus de 50 % de ces animaux sont élevés dans la Grande Corne de l'Afrique et dans les zones sahéliennes. Ce sont aussi les zones les plus vulnérables et les plus touchées par les épisodes récurrents de sécheresse et de conflits, entraînant des souffrances humaines et l'augmentation de la migration des personnes à la

.....

recherche de meilleurs moyens de subsistance. Dans ces régions, les moutons et les chèvres représentent également un important mécanisme d'adaptation qui améliore la résilience des communautés tributaires du bétail en raison de leur taux de fécondité élevé et de leur capacité de récupérer plus rapidement que les autres espèces de ruminants après des catastrophes naturelles (sécheresses, épidémies, etc.). Les petits ruminants sont également une source de revenus facilement disponible pour les ménages grâce à la vente d'animaux vivants, de lait, de viande et de peaux. Le commerce domestique et à l'exportation d'animaux vivants, de peaux et de carcasses réfrigérées génère les devises étrangères pour l'importation et l'achat d'aliments essentiels et contribue ainsi de manière significative à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés dépendantes du bétail. Les moutons et les chèvres constituent plus de 90 % des exportations de bétail des régions du Sahel et de la Corne de l'Afrique.

Malheureusement, la production et la commercialisation des moutons et des chèvres en Afrique sont sérieusement limités par la présence continue de maladies animales trans-frontières (TAD) qui limitent la productivité des animaux et leur accès aux marchés. Ces maladies provoquent souvent d'importantes pertes financières, particulièrement préjudiciables aux petits éleveurs de bétail. En outre, la récurrence et le caractère endémique des TAD, y compris la peste des petits ruminants (PPR) dans certaines parties de l'Afrique, représentent une menace pour les populations de petits ruminants d'autres régions du monde, exemptes de ces maladies.

À la suite de l'éradication mondiale de la peste bovine, les États membres de l'Union africaine ont intensifié l'accent mis sur la PPR en tant que prochaine maladie du bétail pour l'éradication en d'Afrique. La 8e Conférence des ministres africains responsables des ressources animales tenue à Entebbe, Ouganda en mai 2010 a mandaté l'UA-IBAR pour mobiliser des ressources pour le contrôle et l'éradication de la PPR et d'autres maladies animales trans-

.....
frontières prioritaires (TAD). Par la suite, l'UA-IBAR en collaboration avec AU-PANVAC, les Communautés économiques régionales, les États membres et les partenaires techniques (FAO, OIE et ILRI), l'Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI) a développé une stratégie panafricaine pour le contrôle progressif de la PPR en 2010 (Stratégie PPR panafricaine, 2010). À la suite de cette disposition, l'UA-IBAR et l'UA-PANVAC ont élaboré un projet de programme pour le contrôle progressif de la PPR et d'autres petites maladies des ruminants en Afrique en 2012. Le programme a ensuite été approuvé par la 9e Conférence des ministres en charge des ressources animales en Afrique, tenue en Abidjan, Côte d'Ivoire en avril 2013. La stratégie et le programme ont reconnu la nécessité d'aligner les initiatives africaines sur une stratégie globale une fois celle-ci élaborée.

La stratégie mondiale pour le contrôle et l'élimination de la PPR (GCES) a été lancée conjointement par la FAO et l'OIE lors d'une conférence internationale tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 31 mars au 2 avril 2015. À la suite de cette rencontre, l'UA-IBAR a révisé la stratégie panafricaine pour le contrôle et l'éradication de la PPR afin de l'aligner sur le GCES. La stratégie panafricaine révisée pour le contrôle et l'éradication de la PPR et d'autres maladies prioritaires des petits ruminants décrit les actions visant à éliminer les PPR d'ici 2030, à lutter contre d'autres maladies prioritaires des petits ruminants et à renforcer les services vétérinaires en Afrique. Il sera mis en œuvre au moyen d'une série de programmes successifs de cinq ans, chacun avec ses objectifs et ses résultats clairs.

L'UA-IBAR a élaboré un programme PPR panafricain quinquennal couvrant la période 2017-2021. Le programme panafricain est aligné sur le programme PPR Éradication globale (PPR-GEP) élaboré par le Secrétariat PPR Global en tenant compte des besoins spécifiques de l'Afrique. Ce programme est le premier d'une série de programmes qui seront mis en œuvre pour permettre le fonctionnement de la Stratégie PPR panafricaine jusqu'à ce que l'éradication

de cette maladie soit atteinte à l'horizon 2030.

2. JUSTIFICATION DU CONTRÔLE ET DE L'ÉRADICATION DE LA PESTE DES PETITS RUMINANTS

En Afrique, les moutons et les chèvres offrent une vaste gamme de produits et de services. Ils sont une source de lait, de viande et de produits à base de viande, de peaux et de laine tout au long de l'année. Ils se reproduisent rapidement et sont plus faciles à vendre pour répondre aux besoins immédiats des ménages ou pour échanger contre d'autres produits ménagers. Dans les systèmes agro-pastoraux et de production végétale, ils constituent une importante source de fumier pour la fertilité des sols. Les moutons et les chèvres sont également bien adaptés aux systèmes écologiques pastoraux et agro-pastoraux présents dans toutes les régions d'Afrique. Pour cette raison, les femmes et les ménages défavorisés en disposent souvent pour le revenu des ménages, la nutrition et d'autres besoins. Avec les petits ruminants, il est plus facile de reconstruire les troupeaux après les chocs environnementaux et politiques. Ainsi, les petits ruminants sont un élément important de la résilience pastorale. Pour d'autres acteurs de la filière, y compris les commerçants, les transporteurs, les abattoirs, les bouchers, les supermarchés et les autres détaillants de viande, les moutons et les chèvres sont une source importante de moyens de subsistance grâce à la fourniture d'emplois et de revenus. Les consommateurs bénéficient également d'un accès durable aux produits de petits ruminants de haute qualité.

La Peste des petits ruminants (PPR) est une maladie de chèvres et de moutons, très contagieuse et dévastatrice. Dans un troupeau entièrement vulnérable, les taux de morbidité et de mortalité peuvent dépasser 90 %. La maladie a donc des répercussions importantes sur les moyens de subsistance, en particulier ceux des petits propriétaires pauvres. Au cours de la dernière décennie, la PPR a rapidement élargi sa répartition géographique des zones historiquement endémiques d'Afrique occidentale et centrale pour couvrir

.....
trente quatre pays dans toutes les régions du continent. À l'heure actuelle, seuls quatre pays d'Afrique australe (Botswana, Namibie, Swaziland et Afrique du Sud) sont officiellement reconnus par l'OIE comme étant exempts de la PPR sur un territoire ou une zone.

L'apparition répandue de la PPR dans les pays où la maladie est endémique et sa propagation rapide vers de nouvelles zones depuis 2006, menace la production, le commerce et la commercialisation durables des moutons et des chèvres et contribue à l'instabilité sociale et au déclenchement de conflits. La perte de moyens de subsistance contribue à la migration des populations touchées à la recherche de sources de subsistance alternatives, ce qui augmente les défis migratoires rencontrés dans les zones ASAL. Bien que le profil démographique des migrants varie selon les régions d'Afrique, les femmes, les jeunes et les éleveurs constituent généralement la majorité de ceux qui migrent.

3. JUSTIFICATION

Les régions du Sahel et de la Grande Corne de l'Afrique avec les plus grandes populations de petits ruminants en Afrique sont gravement touchées par la PPR et, par conséquent, la population africaine de petits ruminants est menacée par la présence continue de cette maladie. La maladie a causé des pertes récurrentes dans les pays touchés et les efforts pour la contrôler ont été principalement basés sur les capacités financières et techniques de chaque pays. Il n'y a eu aucune initiative panafricaine concertée et coordonnée pour contenir cette maladie. Par conséquent, le succès initial dans la lutte contre la maladie dans certains pays a entraîné un échec en raison de la propagation transfrontalière à d'autres pays voisins où les efforts de lutte n'ont pas été mis en œuvre de manière diligente. Cette approche disjointe est un gaspillage de ressources, car elle n'entraîne pas l'élimination durable de la maladie. Il faut donc un programme panafricain coordonné et assorti de délais pour le contrôle et l'éradication de la PPR qui garantit des interventions

.....

synchronisées et harmonisées entre les différents pays, en particulier ceux qui partagent des zones épidémiologiques de la PPR. L'éradication de cette maladie garantira le rôle des petits ruminants dans le développement durable de l'Afrique. Le contrôle d'autres maladies prioritaires des petits ruminants offrira des incitations à stimuler la participation des acteurs de la filière du bétail au programme d'éradication de la PPR dans de nombreux pays. Ceux-ci réduiront à leur tour les risques liés aux investissements du secteur privé dans la production, la valeur ajoutée et la commercialisation des petits ruminants et contribueront ainsi à stimuler les investissements et la participation du secteur privé dans le sous-secteur. De tels investissements généreront des opportunités pour l'emploi des femmes et des jeunes et d'autres acteurs le long des filières des petits ruminants, contribuant ainsi à leur autonomisation économique. En accordant une attention particulière aux femmes rurales, aux jeunes et aux propriétaires de petites exploitations, l'éradication de la PPR contribuera à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, renforcera la résilience des communautés pastorales sujettes à la sécheresse et éliminera les obstacles commerciaux aux échanges domestiques et à l'exportation des petits ruminants. Il offrira ainsi aux pays africains de meilleures opportunités pour bénéficier de la révolution du bétail tout en favorisant l'intégration régionale.

Cela augmentera les possibilités de génération de revenus pour les communautés/ménages dépendants du bétail et augmentera ainsi leur résilience, ce qui réduira le besoin de migration pour rechercher des possibilités de subsistance alternatives. Un emploi lucratif aura également des effets positifs sur les environnements fragiles où les petits ruminants sont produits car, les acteurs de la filière auront des incitations à ne pas participer à des activités alternatives de production de revenus qui entraînent une dégradation de l'environnement. En outre, les avantages de la production et du commerce des petits ruminants motivent la sensibilisation et incitent à participer à l'utilisation et à la gestion durable de l'environnement et des ressources

.....
naturelles, atténuant ainsi les impacts négatifs potentiels sur l'environnement d'un nombre accru de petits ruminants qui résulteront de l'éradication de la PPR.

4. FAISABILITÉ

Le virus qui cause le PPR est un virus du genre Morbilivirus de la famille Paramyxoviridae. Il est étroitement lié au virus de la peste bovine responsable de la peste bovine, une maladie touchant tous les ruminants, en particulier le bétail et les buffles. La peste bovine a été éradiquée à travers le monde en 2011. Parmi les facteurs ayant rendu cette éradication possible en Afrique, on peut citer certaines caractéristiques du virus de la peste bovine, la disponibilité d'outils pratiques et efficaces de surveillance, le diagnostic et le contrôle de la maladie, le soutien financier continu des partenaires au développement, notamment l'Union européenne (UE) et la sensibilisation, l'engagement et le soutien politique dans les plus hautes sphères de l'État en Afrique. Les leçons tirées de l'éradication de la peste bovine ont guidé le développement de la stratégie et du programme panafricains pour le contrôle et l'éradication de la PPR et autres maladies des petits ruminants.

Comme dans le cas de la peste bovine, il existe un vaccin efficace contre la PPR qui confère une immunité durable aux moutons et chèvres qui ont été vaccinés. Il n'existe pas de porteur de cette maladie et l'infection au virus de PPR est à courte durée, et conduit soit à la mort soit à une immunité permanente chez les animaux guéris. Ce virus ne peut pas survivre pendant longtemps hors de l'animal hôte, puisqu'il peut être facilement détruit par la chaleur, le soleil, les substances chimiques et les désinfectants. Il se répand et se conserve à travers le contact direct et rapproché entre les animaux atteints et les animaux vulnérables ; et il a donc besoin d'une présence continue de nouveaux animaux vulnérables pour survivre. Il existe également des tests de diagnostic éprouvés qui sont couramment utilisés dans plusieurs laboratoires

.....
à travers l'Afrique pour la surveillance et le diagnostic de la PPR. Ainsi, les outils techniques actuels sont suffisants pour soutenir un programme coordonné de contrôle et d'éradication de la PPR.

Bien que le virus de la PPR soit connu comme un virus qui touche certaines espèces vulnérables d'animaux, le consensus scientifique actuel est que les espèces animales pourraient servir de sentinelles contre la propagation du virus de la PPR (PPRV) chez les animaux domestiques autres que le rôle des espèces animales autres que les moutons et chèvres dans l'épidémiologie de la PPR nécessitent de plus profondes analyses. Cette situation est similaire à celle observée dans le cas de la peste bovine chez les animaux à l'époque de son éradication.

Aux niveaux national, régional et continental, on observe une sensibilisation plus importante et des capacités soutenues pour les interventions coordonnées axées sur le contrôle des maladies animales trans-frontières (TAD) et un progrès considérable a été fait pour soutenir les capacités de surveillance, milieux réglementaires de même que la participation du secteur privé et des communautés dans formulation de la politique et de la stratégie de la santé animale et les programmes de contrôle et d'éradication de la maladie. Ceci suit les interventions coordonnées par UA-IBAR en collaboration avec UA-PANVAC, la CER, les États membres et autres partenaires techniques au cours de la dernière décennie. Ainsi, la capacité et les outils techniques pour entreprendre un programme similaire de contrôle et d'éradication de la PPR et maladies prioritaires des petits ruminants sont actuellement en cours.

Au niveau politique, on observe un engagement véritable des plus hautes sphères de l'État et du gouvernement dans les pays de l'Union africaine (UA) à travers les engagements pris dans la déclaration de Malabo sur une croissance accélérée de l'agriculture et une transformation pour une prospérité partagée des moyens d'existence améliorés, et les engagements pertinents dans

.....
l'agenda 2063 de l'UA.

Ces engagements comprennent :

L'éradication de la faim en Afrique à l'horizon 2025, réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2025 à travers une croissance et une transformation inclusive de l'agriculture, la stimulation des échanges intra-africains en matière de services des produits de l'agriculture, une résilience plus importante des moyens d'existence et les systèmes de production à la variabilité du climat et autres risques connexes et, une responsabilité mutuelle en ce qui concerne les actions et les résultats. Le contrôle et l'éradication de la PPR devront contribuer à la réalisation de ces engagements.

Les Chefs d'État et de Gouvernement de l'UA ont récemment adhéré à la Stratégie de développement de l'élevage de l'Afrique (LiDeSA) comme un projet pour la revitalisation et la transformation du secteur animal en Afrique dans le but de s'assurer qu'il contribue efficacement au développement socio-économique et à la croissance équitable. LiDeSA se base sur le cadre des résultats du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) pour guider et assister les pays et les Communautés économiques régionales (CER) dans la formulation des priorités pour l'investissement dans le secteur animale dans leurs plans investissements dans l'agriculture. Il est également en phase avec l'agenda 2063 et doit placer le secteur animal comme le principal moteur pour fournir les 6 % visés de la croissance annuelle dans l'agriculture dans les pays membres de l'UA, contribuant ainsi grandement à la croissance économique des pays. Il permettra également de guider et d'intégrer les efforts des acteurs en ce qui concerne les principaux problèmes de développement que traverse le secteur.

LiDeSA devra assurer des actions coordonnées aux niveaux continental, régional et national, promouvoir une synergie dans la lutte contre les problèmes cruciaux du développement du secteur animal et apporter des

.....

actions tangibles pouvant conduire à la réalisation de l'épanouissement du secteur animal afin de contribuer efficacement à la sécurité de l'alimentation et de la nutrition et à un développement économique durable. Le contrôle et l'éradication des maladies trans-frontalières prioritaires à l'instar de la PPR constituent un pilier important de la réussite de LiDeSA.

5. OBJECTIFS, RÉSULTATS ATTENDUS ET ACTIVITÉS DU PROGRAMME

Objectif général

L'objectif général du programme panafricain de lutte contre la Peste des petits ruminants (PPR) vise à contribuer à la sécurité alimentaire, à réduire la pauvreté et à accroître la résilience des communautés africaines tributaires de l'élevage. Il vise en outre la croissance économique des pays touchés en permettant de ce fait de réduire l'instabilité et les conflits et de freiner les migrations clandestines d'Afrique.

Objectifs spécifiques :

- Réduire la prévalence de la PPR dans les pays où celle-ci est endémique et maintenir les pays non infectés indemnes de la maladie.
- Renforcer les compétences essentielles des Services vétérinaires afin d'améliorer les mesures de contrôle et d'éradication de la PPR et de toutes autres maladies prioritaires des petits ruminants.
- Promouvoir l'accès équitable, l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles de la production des petits ruminants au sein des Communautés économiques régionales (CER) et les États membres.
- Favoriser les investissements dans l'élevage sur la base des modèles commerciaux adoptés d'un bout à l'autre des filières pour un meilleur accès aux marchés.

Résultats attendus et activités

Le programme est assorti des cinq résultats attendus ci-après :

1. la création d'un environnement favorable, le renforcement des systèmes de santé animale pour l'éradication de la PPR, la lutte contre toutes autres maladies prioritaires des petits ruminants ainsi que la gestion durable des ressources naturelles aux fins de l'amélioration de la production des petits ruminants ;
2. le renforcement des mesures (y compris les systèmes de diagnostic et de surveillance) relatives à l'éradication de la PPR et à la lutte contre toutes autres maladies prioritaires des petits ruminants ;
3. le renforcement des capacités d'amélioration de la production des petits ruminants et du soutien de la santé et de la productivité des ressources naturelles dont ceux-ci sont tributaires ;
4. la promotion de modèles commerciaux novateurs et judicieux de partenariat pour un meilleur accès aux marchés de bétail ;
5. le renforcement de la coordination, de la gestion et du partenariat aux niveaux national, régional et continental pour l'éradication de la PPR.

Les activités à entreprendre pour atteindre chacun des cinq résultats sont présentés dans le tableau ci-après. Les activités suivantes seront menées en vue d'atteindre les objectifs du programme panafricain 2017-2021 pour le contrôle et l'éradication de la PPR :

	Résultat attendu		Activités
1	La création d'un environnement favorable, le renforcement des systèmes de santé animale pour l'éradication de la PPR, le contrôle des autres maladies prioritaires des petits ruminants et la gestion durable des ressources naturelles nécessaires à la production des petits ruminants	1.1	Élaboration et validation de stratégies et de plans techniques nationaux de lutte contre la PPR
		1.2	Encouragement de l'étude, la sensibilisation et l'engagement des parties prenantes
		1.3	Amélioration des cadres juridiques de lutte contre la PPR et les autres maladies prioritaires des petits ruminants

	Résultat attendu		Activités
		1.4	Renforcement des services vétérinaires sur la base du résultat de l'évaluation de la PVS de l'OIE et de l'analyse des lacunes.
		1.5	Assistance aux CER et aux États membres pour renforcer leurs capacités de gestion durable des ressources naturelles
2	Le renforcement des mesures (y compris les systèmes de diagnostic et de surveillance) relatives à l'éradication de la PPR et à la lutte contre toutes autres maladies prioritaires des petits ruminants ;	2.1	Réalisation des évaluations épidémiologiques et socioéconomiques
		2.2	Renforcement des systèmes de surveillance et des capacités des laboratoires
		2.3	Appui aux services nationaux et régionaux d'épidémiologie et aux réseaux de laboratoires
		2.4	Mesures d'appui en faveur de l'éradication de la PPR
		2.4.1	Vaccination et autres mesures de prévention et de contrôle :
		2.4.2	Vérification de l'absence de la PPR
		2.5	Contrôle des autres maladies prioritaires des petits ruminants (pour renforcer les activités d'éradication de la PPR)
3	Capacity to improve small ruminant production and sustain the health and productivity of the natural resources they depend on enhanced.	3.1	Promotion d'une meilleure alimentation et gestion des petits ruminants
		3.2	Encouragement de l'amélioration, de gestion et d'utilisation durables des ressources génétiques des petits ruminants indigènes
		3.3	Renforcement des mécanismes de gestion durable des ressources naturelles

	Résultat attendu		Activités
		3.4	Promotion des mécanismes de prévention des conflits relatifs aux ressources naturelles dans les principales zones de production des petits ruminants
		3.5	Renforcement de la capacité de résilience et création des sources alternatives d'emploi et de revenus pour les femmes et les jeunes
4	La promotion de modèles commerciaux novateurs et judicieux de partenariat pour un meilleur accès aux marchés de bétail ;	4.1	Appui aux CER et aux États membres afin de déceler et souligner les lacunes potentielles et existantes des filières/de l'inventaire des petits ruminants et l'analyse des filières existantes des petits ruminants dans les pays ciblés.
		4.2	Appui aux CER et aux États membres pour le renforcement des capacités (aptitudes et dispositifs) en vue de la production et de la commercialisation durables des petits ruminants.
		4.3	Appui aux CER et aux États membres pour le renforcement des filières des associations/coopératives nationales et régionales
		4.4	Appui aux CER et aux États membres pour la promotion des modèles innovants pour la commercialisation du bétail aux niveaux national et régional
		4.5	Appui aux CER et aux États membres pour l'utilisation optimale des TIC dans les filières du secteur agro-industriel

	Résultat attendu		Activités
5	Renforcement de la coordination, de la gestion et du partenariat aux niveaux national, régional et continental pour l'éradication de la PPR	5.1	Renforcement des mécanismes pour la coordination de la lutte contre la PPR au niveau national
		5.2	Renforcement des mécanismes pour une coordination régionale en vue de l'éradication de la PPR dans les CER
		5.3	Renforcement des liens panafricains et des mécanismes de coordination pour l'éradication de la PPR
		5.4	Renforcement de la collaboration et de la coordination avec les autres partenaires engagés dans le processus d'éradication totale de la PPR.

6. APPROCHE

Ce programme contribue à l'atteinte des objectifs visés par les stratégies mondiales et panafricaines pour le contrôle et l'éradication de la PPR à l'horizon 2030 et le contrôle des autres maladies prioritaires des petits ruminants. Une approche progressive assortie d'activités bien coordonnées et harmonisées pour toutes les régions et pays doit être adoptée. Cette progression comprend quatre étapes différentes qui correspondent à une combinaison de la baisse des niveaux de risques épidémiologiques et à la hausse des niveaux de prévention et de contrôle. Elles se présentent comme suit :

Étape 1 : L'évaluation de l'impact épidémiologique et socioéconomique : à ce stade, l'objectif est de mieux comprendre la situation épidémiologique de la PPR dans le contexte socioéconomique du pays (présence ou absence probable de la PPR), sa répartition entre les différents systèmes d'élevage et particulièrement son impact sur ces systèmes (en plus de l'étude épidémiologique, l'étape 1 devra être utilisée pour la préparation des activités de la prochaine étape du

.....
programme) ;

Étape 2 : Le contrôle : l'objectif à ce stade vise à pratiquer la vaccination, particulièrement la vaccination de masse dans « les zones à risque » et sources potentielles de transmission du virus pour éviter la persistance et la propagation du virus sous différentes formes épidémiologiques dans les zones géographiques ou les systèmes de production ;

Étape 3 : L'éradication : les actions entreprises à ce stade consistent à éradiquer le virus dans le cheptel national ; il est prouvé qu'à la fin de l'étape 3, les signes cliniques disparaissent et que les tests diagnostics indiquent l'arrêt de la circulation du virus au sein des animales domestiques et sauvages.

Étape 4 : Vérification de l'absence du virus : lorsqu'un pays est en mesure de donner des preuves qui attestent l'absence de la transmission du virus que ce soit au niveau zonal ou national, ce dernier peut postuler pour le statut de pays indemne de PPR afin d'être officiellement accrédité par l'OIE.

Les pays africains se trouvent à différents étapes de contrôle et d'éradication de la PPR. Le programme vise à réduire la prévalence et l'incidence de la maladie dans les pays touchés au cours des cinq premières années, tout en garantissant que les pays indemnes de l'infection maintiennent leur statut et fassent des progrès dans la vérification de son éradication.

En fonction des priorités inhérentes à chaque pays, les activités de contrôle des autres maladies des petits ruminants ont été incluses dans les mesures d'incitation en vue du renforcement des activités d'éradication de la PPR.

Conformément au programme et à la stratégie mondiaux de lutte contre la PPR, le programme panafricain identifie cinq régions d'interventions en Afrique (cf. carte ci-dessous).



Carte 1 : Cinq régions d’Afrique identifiées dans le programme panafricain de lutte contre la PPR et dans la stratégie mondiale de contrôle et d’éradication de la PPR

Le regroupement des pays dans les cinq régions vise à encourager une collaboration et une communication efficaces entre les pays/territoires frontaliers et à créer des possibilités d’appui administratif et logistique dans ces régions pour poursuivre le processus de contrôle et d’éradication de la PPR par l’alignement sur les activités des Communautés économiques régionales (CER). Cependant, d’un point de vue épidémiologique, le comportement de la maladie sur le terrain ne concorde toujours pas de manière convenable avec les activités de chaque pays/territoire d’une région donnée. Les spécificités d’ordre géographique et climatique, les mouvements de bétail, les voies de commercialisation, la répartition des communautés à travers les frontières nationales et d’autres facteurs peuvent expliquer la possibilité de propagation de la maladie au-delà des limites des régions concernées.

7. SUIVI ET ÉVALUATION

Ce programme a pour but de favoriser la production et la commercialisation durables des petits ruminants à travers le contrôle et l’éradication progressifs de la PPR et des autres maladies des petits ruminants, la gestion adaptative du

.....

processus et la gestion axée sur les résultats. L'atteinte de ces objectifs s'inscrit dans le cadre de la gestion durable des ressources naturelles, la résolution des conflits liés aux ressources naturelles dans les zones arides ou semi-arides où la grande partie de l'élevage des petits ruminants est pratiquée, l'implication des divers acteurs dans l'industrie des petits ruminants afin d'attirer les investissements et encourager la participation des femmes et des jeunes dans la production et la commercialisation des petits ruminants. Un cadre solide de suivi et d'évaluation (S&E) pour évaluer le progression, l'impact des interventions et pour contribuer à la prise des décisions relatives au processus d'éradication sera adopté conformément au cadre global de suivi et d'évaluation de l'UA-BIRA. Ce cadre complète l'outil de suivi et d'évaluation de la stratégie mondiale de lutte contre la PPR et l'outil d'évaluation de la PVS de l'OIE.

Un suivi régulier interne sera réalisé par l'équipe d'experts en suivi/évaluation UA-BIRA, tandis qu'une évaluation à moyen terme et une évaluation finale de l'exécution du programme seront effectuées par des experts indépendants en suivi/évaluation.

Les activités de suivi/évaluation comprennent tous les grands domaines, à savoir le suivi des processus, le suivi des résultats, le contrôle de conformité, le suivi du contexte, le suivi des bénéficiaires, le suivi financier, le suivi des activités de sensibilisation et de promotion, le suivi de la durabilité et des stratégies de sortie et le suivi de la gestion des prises de décisions.

Le groupe consultatif du programme suivra de manière régulière la progression de sa mise en œuvre et fera des propositions sur les changements stratégiques à faire pour atteindre les objectifs du programme et renforcer sa contribution aux stratégies panafricaines et mondiales de contrôle et d'éradication de la PPR.

8. RISQUES ET HYPOTHÈSES

Les principaux risques et hypothèses sont présentés ci-dessous et dans le cadre logique ci-joint.

Principaux risques

- Les CER et les États membres n'intègrent pas les stratégies de lutte, les programmes de contrôle et d'éradication de la PPR et les mécanismes de résolution des conflits portant sur les ressources naturelles dans leurs plans d'action et budgets régional et national en vue d'une mise en œuvre réussie et rapide.
- Insuffisance de communication et fragilité des politiques de prévention et de lutte contre les maladies transfrontalières entre les pays voisins.
- Inaccessibilité des zones reculées et des zones connaissant des conflits civils pour une mise en œuvre efficace des mesures de contrôle et d'éradication de la maladie.
- Des conditions climatiques extrêmes décimant le bétail et entraînant des migrations et/ou des conflits.

Principales hypothèses :

- Les CER et les États membres devraient développer, mobiliser les ressources et mettre en œuvre des programmes nationaux et régionaux complémentaires au programme panafricain.
- Il est important d'établir la synergie et la complémentarité avec d'autres initiatives, nouvelles ou en cours de réalisation.
- En plus des allocations budgétaires nationales, les ministères sectoriels devraient encourager les partenaires du secteur privé, cibler les communautés et la communauté des donateurs en vue de mobiliser des ressources supplémentaires pour la mise en œuvre du programme.
- Il faudrait créer un environnement propice à la mise en œuvre du programme, y compris la volonté politique, la paix, la sécurité, la stabilité

.....
macroéconomique et l'état de droit dans les États membres ciblés.

- Si les institutions et capacités de gestion des risques sont bien établies, les troubles résultant des changements climatiques, des catastrophes naturels et des conflits ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la mise en œuvre du programme.

9. COMMUNICATION ET ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION

La mise en œuvre efficace du programme implique la sensibilisation, l'adhésion et l'implication de toutes les parties prenantes engagées dans ses activités et l'atteinte des objectifs visés. Une stratégie de communication relative à la PPR avec des messages clairs et des modalités bien définies doit être élaborée pour les différentes communautés ciblées. L'objectif général de la stratégie de communication est de sensibiliser et de mobiliser tous les acteurs importants afin de leur permettre de contribuer pleinement à l'atteinte des objectifs visés par le programme.

10. BUDGET

Le budget pour la mise en œuvre du programme est présenté dans le tableau ci-dessous. Ce budget est principalement destiné au renforcement des capacités des institutions nationales et régionales et à la coordination des interventions au niveau panafricain. Il n'inclut pas les fonds nécessaires pour la mise en œuvre des mesures de lutte contre la maladie dans les États membres visés. Ces fonds doivent être mobilisés séparément, en fonction des besoins spécifiques de chaque État membre.

Poste budgétaire indicatif	Montant (en €)
Résultat 1 : La création d'un environnement favorable, le renforcement des systèmes de santé animale pour l'éradication de la PPR, le contrôle des autres maladies prioritaires des petits ruminants et la gestion durable des ressources naturelles nécessaires à la production des petits ruminants	7.200.000
Résultat 2 : Le renforcement des mesures, y compris des systèmes de diagnostic et de surveillance pour l'éradication de la PPR et la lutte contre d'autres maladies prioritaires des petits ruminants	21.990.000
Résultat 3 : L'amélioration de la capacité de production des petits ruminants, la préservation de la santé et de la productivité des ressources naturelles desquelles ils dépendent	4.250.000
Résultat 4 : La promotion des modèles de partenariats commerciaux innovants et efficaces pour faciliter l'accès au marché du bétail	4.500.000
Résultat 5 : Le renforcement de la coordination, de la gestion et du partenariat au niveau national, régional et continental pour l'éradication de la PPR.	4.750.000
Total partiel	42.690.000
Imprévus (5 %)	2.134.500
Coûts de gestion (7 %)	2.988.300
TOTAL	47.812.800

11. PARTENARIATS

La mise en œuvre efficace de ce programme implique la promotion des partenariats étroits avec les acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile des États membres, les CER, et d'autres institutions régionales importantes, les associations des parties prenantes ainsi qu'une coordination rigoureuse des activités avec les partenaires internationaux engagés dans l'éradication de la PPR au niveau mondial, notamment la FAO et l'OIE.

L'UA-BIRA envisage travailler en étroite collaboration avec l'UA-PANVAC en vue de s'assurer de la coordination des actions entreprises par les institutions de

.....
la Commission de l'Union africaine pour appuyer les interventions des pays membres et des CER pour l'éradication de la PPR.

Le programme panafricain de lutte contre la PPR comprend une grande variété d'interventions dont la mise en œuvre nécessite d'importants moyens financiers. Des partenariats seront noués avec plusieurs partenaires au développement manifestant l'intérêt de soutenir l'industrie du bétail en Afrique en vue de solliciter leurs financements pour l'implémentation du programme. Des fonds seront sollicités auprès des partenaires au développement tels que l'Union européenne, la Fondation Bill et Melinda Gates, la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et l'USAID.



Union Africaine – Bureau Interafricain des Ressources Animales
(UA-BIRA)

Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786
00100, Nairobi
KENYA

Telephone : +254 (20) 3674 000
Fax : +254 (20) 3674 341 / 3674 342
Email : ibar.office@au-ibar.org
Site internet : www.au-ibar.org